



MAIRIE DE JASSERON

Mairie de JASSERON (Ain)

* * * *

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre deux mil vingt, les membres du Conseil municipal de la Commune de Jasseron se sont réunis à dix-neuf heures, dans la salle des fêtes de la commune, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-sept novembre deux mil vingt, conformément à l'article L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Anouck BESSON, Maxime BOUCHARD, Adrien BOUR, Caroline BOUTON, Jean-Yves CATTIN, Lysiane COUSOT, Florian DELRIEU, Sébastien GOBERT, Aziza KRIMOU, Céline LELONG, Cendrine LOHEZ, Guillaume MARECHAL, Gérard MUCKE, Christian PELUT, Raphaël PIROUD, Florian RICO, Delphine SIMONIN, Christiane VERNE.

Etaient excusés :

Véronique LAMUR (*pouvoir donné à Gérard MUCKE*)

Etaient absents :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Lysiane COUSOT** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 novembre 2020

Le procès-verbal du 3 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations du Conseil municipal

● RCM122020-01 : Adhésion au contrat d'assurance du Centre de gestion de l'Ain pour les agents de la Commune de Jasseron.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion de l'Ain et présenté par le groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP Assurances, et plus particulièrement à la formule de prestations dont le taux garanti sur 3 ans est de 5,66 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** l'adhésion de la Commune de Jasseron au contrat d'assurance présenté par le groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP Assurances,
- **autorise** Monsieur le Maire à compléter et signer le bulletin d'adhésion pour adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de gestion avec le groupement d'entreprises Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne et la CNP,
- **inscrit** au budget la dépense résultant de l'exécution du contrat pour les années 2021 et suivantes.

VOTE : unanimité (19 voix pour)

- **RCM122020-02 : Refus de transfert automatique à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte communale.**

Madame Caroline BOUTON présente ce rapport et fait part du souhait de la Municipalité de conserver l'échelon communal de proximité en matière d'urbanisme, sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et invite le Conseil municipal à se prononcer dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **décide** de renoncer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte communale à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,
- **approuve** le souhait que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) reste du ressort communal.

VOTE : unanimité (19 voix pour)

- **Rapport n°RCM122020-03 : Occupation du domaine public par les commerçants ambulants.**

Monsieur Raphaël PIROUD présente ce rapport dans lequel il est proposé au Conseil municipal de formaliser l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par les commerçants ambulants par la mise en place d'une convention et l'application d'une redevance forfaitaire mensuelle.

Le Conseil municipal est invité à statuer sur les modalités d'occupation du domaine public par les commerçants ambulants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public,
- **fixe** la redevance forfaitaire mensuelle, nette de TVA et nette de charges,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec les commerçants ambulants qui se manifesteraient.

VOTE : unanimité (19 voix pour)

3. Décisions de Monsieur le Maire

- **Rapport pour information n°CM122020-01 : Renégociation du prêt contracté auprès de la Caisse d'épargne.**

Madame Christiane VERNE présente ce rapport dans lequel est exposée une proposition de renégociation d'un prêt réalisé auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes relatif au budget principal de la Commune de Jasseron.

Monsieur le Maire décide de contracter un emprunt, en substitution du contrat de prêt n°A0114133 souscrit auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes. Le montant de ce nouvel emprunt s'élève à hauteur de 605 598,75 € et correspond au refinancement de la totalité des capitaux restant dus et d'une part de l'indemnité.

- **Rapport pour information n°CM122020-02 : Subvention de participation au fonctionnement des Maisons familiales rurales (MFR) de Pont-de-Veyle, de Péronnas et de Cormaranche-en-Bugey.**

Madame Anouck BESSON présente ce rapport dans lequel sont exposées les demandes de subvention de participation au fonctionnement des Maisons familiales rurales dans lesquelles des jeunes jasseronnais sont scolarisés en 2020-2021.

Monsieur le Maire décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € par élève à chaque établissement concerné, soit une dépense totale de 200 €.

- **Rapport pour information n°CM122020-03 : Adhésion au contrat de maintenance ORONA et résiliation du contrat de maintenance SCHINDLER.**

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour en raison des dates limites d'engagements de la Commune dans les contrats en cours qui ne permettent pas leur résiliation pour le moment.

- **Rapport pour information n°CM122020-04 : Mise à disposition du gymnase de la commune au profit de l'association sportive de l'EREA Philibert Commerson.**

Monsieur Raphaël PIROUD présente ce rapport dans lequel sont exposées les modalités d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par les commerçants ambulants. Il présente également le modèle de convention qui sera désormais conclue avec chaque demandeur.

Monsieur le Maire décide de :

- **mettre à disposition** la salle des sports de Jasseron au profit de l'association sportive de l'EREA Philibert Commerson durant la période de confinement,
- **fixer** le tarif de location à 11,53 € TTC de l'heure,
- **signer** un avenant à la convention de mise à disposition d'équipement sportif avec l'EREA Philibert Commerson.

4. Informations diverses

- Point d'étape sur l'exécution budgétaire
- Restauration scolaire :
 - facture de 12 190 € présentée par la Sauvegarde de l'enfance au titre des dispositions contractuelles du marché
 - mise en œuvre du nouveau marché de restauration scolaire depuis le 16 novembre 2020
- Projet de réduction des incivilités – appel à candidatures
- Covid-19 – achats de 2 000 masques chirurgicaux pour les enfants de l'école, pour un montant de 240 €
- Solidarité – opérations de collecte de denrées alimentaires et de distribution de colis de fin d'année
- Projet d'aménagement de chicane visant à réduire la vitesse de circulation sur la RD 52 (rue Julien Manissier) – réunion publique le samedi 5 décembre 2020 à 10h00
- Démission de Monsieur Christian PELUT de sa fonction d'adjoint au Maire (Monsieur PELUT conserve son mandat de conseiller municipal)
- Diffusion d'un sondage public sur les projets reçus en lien avec la Fontaine du Jugnon
- Report de l'enquête de recensement de la population en 2022
- Modification des dates du marché dominical à l'occasion des fêtes de fin d'année (mercredis 23 et 30 décembre 2020, de 16h00 à 21h00)
- Réception des offres relatives à la réalisation d'un complexe de loisirs
- Distribution du bulletin municipal prévue le week-end du 5 décembre 2020

5. Questions diverses

Néant

Monsieur le Maire rappelle la date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le **mardi 12 janvier 2021**.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h56.

Date d'affichage : 4 décembre 2020



Fait à Jasseron, le - 3 DEC. 2020
Le Maire,
Sébastien GOBERT